

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL-----
Séance du 15 mars 2024

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de convocation

8 mars 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 089-218904647-20240315-2024_21-DE

S²LO

Objet de la délibération

**Installation d'un conseiller
municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. MÉLAISNE, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme AUTRET (pouvoir à M. LOISEAU, Mme LETIN (pouvoir à M. FERNANDÈS), M. BOULLEAUX.

Absent(e)s : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEWZYK.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite à la démission de M. BOUREL de son mandat de conseiller municipal en date du 30 janvier 2024, le suivant sur la liste « Ensemble faire vivre la démocratie » a été contacté pour siéger au conseil municipal.

M. Michel MELAISNE, suivant sur la liste, a accepté le mandat.

Il convient donc de l'installer officiellement dans ses fonctions de conseiller municipal.

CONSIDERANT la démission de M. Olivier BOUREL à effet du 30 janvier 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **INSTALLE** Monsieur Michel MELAISNE dans ses fonctions de conseiller municipal

Mme la Maire lui remet un exemplaire de la charte de l'élu local ainsi qu'une édition des articles L2123-1 à L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Le Secrétaire
Fabrice LOISEAU

La Maire
Nadège NAZE

